

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 du mois de mai à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 7 mai 2024.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, adjoints, Stéphane AUZERAL, Jean Pierre BUERBA, Kate MARIE, Sylvie BIRABEN, Anne-Laure JEAN-BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Jean-Laurent PEREZ procuration à Jean-Pierre BUERBA

Raphael BENOIT

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Pierre BUERBA est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **11 avril 2024**.

Le compte rendu du conseil municipal du **11 avril 2024** est approuvé à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(44-2024)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°34-2024 du 11 avril 2024, le conseil municipal avait validé les montants affectés à chacune des associations. Depuis, certaines se sont rajoutées, il convient de voter ces nouvelles subventions aux associations.

DENOMINATION	MONTANT
MISSION LOCALE	500 €
ETH CARTEL ARREAU	1 500 €
FESTICIMES	540 €
TOTAL	2 540 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide la répartition présentée dans le tableau ci-dessus et s'engage à inscrire le montant correspondant au budget 2024.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau